

**MASTER 1 MENTION DROIT PRIVÉ  
CONVOCATION AUX EXAMENS DE MAI-JUIN 2016**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

**ÉPREUVES ÉCRITES :**

Elles ont lieu au Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour élarger. La carte d'étudiant 2015/2016 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve. Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

**Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.**

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 7 avril** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel quelles épreuves ils souhaitent présenter.

**2<sup>ème</sup> semestre**

<b>Droit des sûretés</b>	mardi 17/05/2016	10h30-13h30	Amphi 1 : noms de A à J Amphi 2 : noms de K à Z
<b>Droit des entreprises en difficulté</b>	mardi 17/05/2016	15h30-16h30	Amphi 2
<b>Droit international privé 2</b>	mercredi 18/05/2016	9h30-12h30	Amphi 2

**1<sup>er</sup> semestre (uniquement pour les étudiants qui ne se sont pas présentés en février-mars)**

<b>Histoire de la pensée juridique</b>	mardi 17/05/2016	17h30-18h30	Amphi 2
<b>Droit des assurances</b>	mercredi 18/05/2016	16h30-17h30	Amphi 1
<b>Droit bancaire</b>	jeudi 19/05/2016	9h30-12h30	Amphi 1
<b>Droit judiciaire privé</b>	jeudi 19/05/2016	14h30-17h30	Amphi 1

**Documents autorisés (non annotés par l'étudiant):**

**Droit des sûretés :** Code civil DALLOZ ou LITEC

**Droit international privé 2 :** Code de procédure civile/Code civil

**Droit judiciaire privé :** Code de procédure civile/Code civil

**Droit bancaire :** Code monétaire et financier sous toutes ses éditions/Code des sociétés/Code de commerce/Code civil

**Autres épreuves : aucun document autorisé**

**Les oraux auront lieu entre le 20 mai et le 10 juin.**

Les dates précises et la répartition des jurys seront indiquées courant avril sur le site internet e-cavej.org dans la rubrique « actualités »

**Rappel du règlement de l'examen**

Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.

En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :

- toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de mai/juin, devront être repassées à la session de septembre .

**Vous serez avisés fin juin de la date de publication des résultats sur le site internet e-cavej.org dans la rubrique « actualités »**